


Guide   
pédagogique  
2021-2022

# Enseigner la philosophie (CAPES) 2<sup>d</sup> degré

Master MEEF  
Métiers de l'Enseignement,  
de l'Éducation et de la Formation

**Année universitaire 2021-2022**

## **Objectifs de la formation**

Les deux années du master permettent de réactualiser et renforcer les connaissances disciplinaires, d'acquérir les connaissances et les pratiques liées aux compétences professionnelles.

L'objectif premier de cette mention est de former des étudiants au métier d'enseignant (mono, bi disciplinaire ou spécialisé) du second degré et de leur proposer une initiation aux méthodes de la recherche universitaire pour amorcer une réflexion critique sur les objets d'enseignement et sur les pratiques professionnelles. Il s'agit aussi de développer des compétences transférables dans d'autres domaines d'activités et de permettre aux étudiants, le cas échéant, de s'orienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation. Les enseignements sont fondés sur l'articulation entre apports théoriques de savoirs fondamentaux, préparation aux concours ou aux certifications, mises en situation professionnelle et analyse de pratiques professionnelles.

Dans l'optique de la préparation aux concours ou à la certification CAPPEI, la formation doit apprendre aux étudiants à utiliser leurs connaissances dans une perspective critique, à analyser des informations et des documents, à développer un esprit de synthèse et à exposer et discuter une démarche adoptée ou des choix pédagogiques et éducatifs, en insistant sur la rigueur de l'argumentation et du raisonnement.

Outre une réussite aux concours ou à la certification, ces compétences réflexives et analytiques peuvent permettre aux étudiants de prétendre à une orientation vers un cursus de recherche dans le domaine de l'éducation, de l'encadrement et de la formation.

Dans l'optique de la préparation au métier d'enseignant, la formation doit permettre aux étudiants de développer les compétences fixées par l'arrêté du 1er juillet 2013 proposant la « liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier » complétées par celles du référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé (circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017) pour le parcours ADE – second degré. Les deux années du Master visent à l'acquisition de l'ensemble des compétences de ce référentiel des compétences professionnelles des métiers

du professorat et de l'éducation (tous parcours) et de celui spécifique aux enseignants spécialisés (parcours ADE uniquement).

Dans l'esprit des formations « LMD », le diplôme Master valide un niveau de réflexion et d'analyse permettant à son titulaire d'appréhender avec justesse les démarches et les enjeux scientifiques sous-tendant les applications des disciplines étudiées dans les milieux professionnels. Il sera donc proposé aux étudiants de découvrir de l'intérieur, par le biais de séminaires « d'initiation à la recherche », le fonctionnement de la recherche universitaire et les méthodologies développées. Ce projet ne saurait être réduit à une simple exigence permettant aux éventuels candidats échouant aux concours de se réorienter, mais doit être vu comme une compétence nécessaire aux futurs enseignants ou encadrants. En effet, ces formations leur permettront d'enrichir la qualité de leurs actions par une véritable connaissance de la recherche et des postures qu'elle implique.

Enfin, les compétences induites par la formation, telles que la communication, l'animation de groupes, le travail en équipe, les capacités d'analyse et de synthèse, ou les aptitudes à la conduite de projet, notamment, sont de nature à qualifier le titulaire de ce master pour des fonctions d'encadrement hors du champ strict de l'enseignement scolaire.

## Contacts

### **Directeur de l'INSPÉ**

Philippe Clermont

[directeur@inspe.unistra.fr](mailto:directeur@inspe.unistra.fr)

### **Directeur adjoint chargé des études et des formations**

Eric Tisserand

[eric.tisserand@inspe.unistra.fr](mailto:eric.tisserand@inspe.unistra.fr)

**Responsable du service :** Anne Urban | [anne.urban@inspe.unistra.fr](mailto:anne.urban@inspe.unistra.fr)

Responsable du bureau master MEEF 2<sup>d</sup> degré et Encadrement éducatif :

Sylvie Gross | 03.88.43.82.32 | [sylvie.gross@inspe.unistra.fr](mailto:sylvie.gross@inspe.unistra.fr)

Contact secrétariat :

Carine Labati | 03.88.43.82.30 | [carine.labati@inspe.unistra.fr](mailto:carine.labati@inspe.unistra.fr)

### **Responsable de la mention :**

Anemone Geiger-Jaillet, PR, CNU 7 - INSPÉ | [geiger-jaillet@unistra.fr](mailto:geiger-jaillet@unistra.fr)

### **Co-responsables du parcours «Enseigner la philosophie (CAPES)»**

Mickaël Labbé - Unistra | [m.labbe@unistra.fr](mailto:m.labbe@unistra.fr)

François Makowski - INSPÉ | [makowski@unistra.fr](mailto:makowski@unistra.fr)

# Offre de formation 2021/2022

## Master MEEF 2<sup>d</sup> degré | Parcours Enseigner la philosophie (CAPES)

	UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Responsable de l'UE	Composante d'affectation	Matière	Responsable de la matière	Composante d'affectation	Matière Mutualisée			CM	CI	TD	TP	STAGE		
									avec un autre parcours ESPÉ	avec un autre parcours de master Composante	autre							
M1 MEEF 2nd degré	SEMESTRE 1	9	Concevoir, mettre en œuvre des enseignements en philosophie	François Makowski	INSPE	Stage massé	François Makowski	INSPE									3 semaines soit environ 75 heures	
						TC : L'enseignant dans le système éducatif français. Comprendre le cadre de référence et les fondements éthiques du métier.	Jean-Luc Denny	INSPE				10		24				
						Didactique disciplinaire : élaborer un cours conjugant connaissances et compétences dans le cadre des programmes	François Makowski	INSPE					36					
						Didactique disciplinaire : accompagnement du stage.	François Makowski	INSPE							22			
											10	36	46	0	0			
		UE 1.2	3	LVE	Michèle Adamy	INSPE	Matière au choix (1,1) : - Matière 1 : anglais - Matière 2 : allemand		INSPE					20				
		UE 1.3	6	Connaissances disciplinaires fondamentales	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Philosophie générale	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	MR		24						
							Histoire de la philosophie	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	MR		24						
											48	0	0	0	0	0		
		UE 1.4	6	Méthodologie et préparation aux épreuves de concours	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Préparation aux écrits du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie			24						
							Préparation aux oraux du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie			24						
											48	0	0	0	0	0		
		UE 1.5	6	Recherche 1	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Méthodologie de la recherche	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	MR		12						
						Projet de recherche	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie										
										12	0	0	0	0	0			
	Totaux S1	30									118	36	66	0	75			
M1 MEEF 2nd degré	SEMESTRE 2	9	Concevoir, mettre en œuvre des enseignements en philosophie	François Makowski	INSPE	Stage filé	François Makowski	INSPE									1 jour par semaine soit environ 75h	
						TC : L'élève au centre d'un dispositif inclusif. Prendre en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage, les accompagner dans leurs parcours.	Céline Clément	INSPE				16		16				
						Didactique disciplinaire : élaborer un cours conjugant connaissances et compétences dans le cadre des programmes	François Makowski	INSPE					36					
						Didactique disciplinaire : accompagnement du stage	François Makowski	INSPE							22			
											16	36	38	0	0			
		UE 2.2	3	LVE	Michèle Adamy	INSPE	Matière au choix (1,1) : - Matière 1 : anglais - Matière 2 : allemand		INSPE					20				
		UE 2.3	6	Connaissances disciplinaires fondamentales	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Philosophie générale	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	MR		24						
							Histoire de la philosophie	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	MR		24						
											48	0	0	0	0	0		
		UE 2.4	3	Méthodologie et préparation aux épreuves de concours	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Préparation aux écrits du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie			24						
							Préparation aux oraux du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie			24						
											48	0	0	0	0	0		
		UE 2.5	9	Recherche 2	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Mémoire de recherche	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie						18			
										0	0	18	0	0	0			
	Totaux S2	30									112	36	76	0	75			
	Totaux M1	60									230	72	142	0	150			

	UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Responsable de l'UE	Composante d'affectation	Matière	Responsable de la matière	Composante d'affectation	Matière Mutualisée			CM	CI	TD	TP	STAGE	
									avec un autre parcours ESPE	avec un autre parcours de master Composante	autre						
M2 MEEF 2nd degré	SEMESTRE 3	UE 3.1	9	Concevoir, mettre en œuvre des enseignements en philosophie	François Makowski	INSPE	Stage : Option 1 : Alternant	François Makowski	INSPE								2 jours par semaine soit environ : 120h
							Stage : Option 2 : Non alternant	François Makowski	INSPE								2 jours par semaine soit environ : 120h
							TC : Collaboration interdisciplinarité dans l'Environnement numérique Maîtriser l'environnement numérique pour construire et utiliser les éco-systèmes du numérique éducatif	Michèle Archambault	INSPE					28			
							Didactique disciplinaire : élaborer un cours conjugant connaissances et compétences dans le cadre des programmes	François Makowski	INSPE					28			
							Didactique disciplinaire : accompagnement du stage.	François Makowski	INSPE							22	
										0	28	50	0	0			
	UE 3.2	6	Connaissances disciplinaires fondamentales	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Philosophie générale	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie		MR		24					
						Histoire de la philosophie	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie		MR		24					
												48	0	0	0	0	0
						Préparation aux écrits du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie				24					
	UE 3.3	9	Méthodologie et préparation aux épreuves de concours	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Préparation aux oraux du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie				24					
												48	0	0	0	0	0
	UE 3.4	6	Recherche 3	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Valorisation des travaux de recherche dans une situation professionnelle d'enseignement	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie							18		
													0	0	18	0	0
	<b>Totaux S3</b>	<b>30</b>									<b>96</b>	<b>28</b>	<b>68</b>	<b>0</b>	<b>120</b>		
SEMESTRE 4	UE 4.1	15	Concevoir, mettre en œuvre des enseignements en philosophie	François Makowski	INSPE	Stage : Option 1 : Alternant	François Makowski	INSPE									2 jours par semaine soit environ : 168h
						Stage : Option 2 : Non alternant	François Makowski	INSPE								2 jours par semaine soit environ : 168h	
						Préparation à l'oral 2 du Capes	François Makowski	INSPE							24		
						Didactique disciplinaire : élaborer un cours conjugant connaissances et compétences dans le cadre des programmes	François Makowski	INSPE						28			
						Didactique disciplinaire : accompagnement du stage.	François Makowski	INSPE								12	
										0	28	36	0	0			
	UE 4.2	9	Connaissances disciplinaires fondamentales	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Philosophie générale ou Histoire de la philosophie	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie		MR		24					
												24	0	0	0	0	0
	UE 4.3	6	Méthodologie et préparation aux épreuves de concours	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie	Préparation aux écrits du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie				24					
						Préparation à l'oral 1 du Capes	Mickaël Labbé	Faculté de Philosophie				24					
		<b>Totaux S4</b>	<b>30</b>									<b>48</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>Totaux M2</b>	<b>60</b>									<b>72</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>168</b>	
												<b>168</b>	<b>56</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>288</b>	
	<b>Total Master</b>	<b>120</b>									<b>398</b>	<b>128</b>	<b>246</b>	<b>0</b>	<b>438</b>		

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPE

<https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-2d-degre/>

# Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourrent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

## 1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (B), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (A) est illicite.

### a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique**, est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- ♦ **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- ♦ **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- ◆ **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- ◆ **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- ◆ **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- ◆ **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

## ***b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?***

**Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés.**

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totalemment ou partiellement reproduite**. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en le paraphasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, **l'auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.



## **Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?**

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- ♦ Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- ♦ Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- ♦ Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- ♦ Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- ♦ Quid pour finir de la **reprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- ♦ Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- ♦ Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

## 2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

**Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.**

**Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur  
lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.**

**Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence :  
le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.**

## Concours 2022

Les inscriptions aux concours de recrutement de personnels enseignants et de conseillers principaux d'éducation s'effectuent par internet. Veuillez consulter le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> pour prendre connaissance des dates et modalités d'inscription.

### **Pour aller plus loin :**

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

# Calendrier universitaire INSPÉ 2021-2022

## Calendrier Unistra

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
01/09/2021	36	Accueil   Rentrée des L1
06/09/2021	37	Semaine 1   Semestre 1
13/09/2021	38	Semaine 2
20/09/2021	39	Semaine 3
27/09/2021	40	Semaine 4
04/10/2021	41	Semaine 5
11/10/2021	42	Semaine 6
18/10/2021	43	Semaine 7
25/10/2021	44	Vacances « Toussaint »
01/11/2021	45	Semaine 8
08/11/2021	46	Semaine 9
15/11/2021	47	Semaine 10
22/11/2021	48	Semaine 11
29/11/2021	49	Semaine 12
06/12/2021	50	Semaine 13
13/12/2021	51	Semaine 14
20/12/2021	52	Vacances « Noël »
27/12/2021	1	Vacances « Noël »
03/01/2022	2	Semaine 15
10/01/2022	3	Semaine 16
17/01/2022	4	Semaine 1   Semestre 2
24/01/2022	5	Semaine 2
31/01/2022	6	Semaine 3
07/02/2022	7	Semaine 4
14/02/2022	8	Vacances « Hiver »
21/02/2022	9	Semaine 5   Date limite jury S1
28/02/2022	10	Semaine 6
07/03/2022	11	Semaine 7
14/03/2022	12	Semaine 8
21/03/2022	13	Semaine 9
28/03/2022	14	Semaine 10
04/04/2022	15	Semaine 11
11/04/2022	16	Vacances « Printemps »
18/04/2022	17	Semaine 12
25/04/2022	18	Semaine 13
02/05/2022	19	Semaine 14
09/05/2022	20	Semaine 15
16/05/2022	21	Semaine 16
23/05/2022	22	Semaine 17 possible si souhaitée
30/05/2022	23	
06/06/2022	24	
13/06/2022	25	
20/06/2022	26	Date limite jury S2
27/06/2022	27	
04/07/2022	28	
11/07/2022	29	

## MASTERS MEEF 1<sup>er</sup> degré, MEEF 2<sup>d</sup> degré, MEEF EE (CPE) et DU FONCTIONNAIRES-STAGIAIRES

Dates	Sem.	Calendrier évaluation continue intégrale Masters MEEF
du 23/08/2021 au 31/08/2021	35	Rentrée et dispositif d'accueil des FS ; prise en main des classes
mer 01/09/2021	36	Semaine 1   Pré-rentrée des enseignants
06/09/2021	37	Semaine 2
13/09/2021	38	Semaine 3
20/09/2021	39	Semaine 4
27/09/2021	40	Semaine 5
04/10/2021	41	Semaine 6
11/10/2021	42	Semaine 7
18/10/2021	43	Semaine 8
25/10/2021	44	Vacances « Toussaint »
01/11/2021	45	Vacances « Toussaint »
08/11/2021	46	Semaine 9
15/11/2021	47	Semaine 10
22/11/2021	48	Semaine 11
29/11/2021	49	Semaine 12
06/12/2021	50	Semaine 13
13/12/2021	51	Semaine 14
20/12/2021	52	Vacances « Noël »
27/12/2021	1	Vacances « Noël »
03/01/2022	2	Semaine 15
10/01/2022	3	Semaine 16 (épreuves de substitution)
17/01/2022	4	Semaine 1   Semestre 2
24/01/2022	5	Semaine 2
31/01/2022	6	Semaine 3
07/02/2022	7	Vacances « Hiver »
14/02/2022	8	Vacances « Hiver »
21/02/2022	9	Semaine 4
28/02/2022	10	Semaine 5   Jurys 1 <sup>er</sup> semestre
07/03/2022	11	Semaine 6
14/03/2022	12	Semaine 7
21/03/2022	13	Semaine 8
28/03/2022	14	Semaine 9
04/04/2022	15	Semaine 10
11/04/2022	16	Vacances « Printemps »
18/04/2022	17	Vacances « Printemps »
25/04/2022	18	Semaine 11
02/05/2022	19	Semaine 12
09/05/2022	20	Semaine 13
16/05/2022	21	Semaine 14
23/05/2022	22	Semaine 15
30/05/2022	23	Semaine 16
06/06/2022	24	Semaine 17
13/06/2022	25	Semaine 18 (épreuves de substitution)
20/06/2022	26	
27/06/2022	27	Jurys
04/07/2022	28	Jurys
11/07/2022	29	

# L'université s'ouvre au monde, et vous ?

**Autriche**  
**Belgique**  
**Bulgarie**  
**Espagne**  
**Finlande**  
**Hongrie**  
**Italie**  
**Norvège**  
**Portugal**  
**Suède**  
**Afrique du Sud**  
**Australie**  
**Brésil**  
**Chili**  
**Chine**  
**Colombie**  
**Corée**  
**Etats-Unis**  
**Inde**  
**Irlande**  
**Israël**  
**Japon**

...

L'INSPE vous offre la possibilité d'effectuer une mobilité internationale en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études :

- ♦ Semaines internationales (à partir de la L1),
- ♦ Un semestre ou une année entière (à partir de la L2)
- ♦ Stages courts d'une à deux semaines (à partir du M1)

Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

**Plus d'infos :**

<https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>

**Contact :** [ri-contact@inspe.unistra.fr](mailto:ri-contact@inspe.unistra.fr)

**Voir toutes les possibilités de mobilité :**

<https://unistra.moveonfr.com/publisher/6/fra#>

Sélectionner **INSPE** dans le menu déroulant.



## Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, Alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

## Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi, d'alternance, de stage**
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres Alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter trimestrielle **Alum'news**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles** et **témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr** avec vos identifiants Ernest

Pour plus d'information : [contact@alumni.unistra.fr](mailto:contact@alumni.unistra.fr)





**Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.**

3 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation*, à proximité de vos campus.

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar 67024 Strasbourg  
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Sélestat** | 10 boulevard de Nancy 67604 Sélestat  
03 88 58 02 57 | bu-education-enseignement-selestat@unistra.fr

→ **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy 68000 Colmar  
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

#### Ressources documentaires

Consultez des ressources **en ligne** – articles, ebooks, revues, bases de données – et localisez des ressources **imprimées** sur [bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr) (connexion avec vos codes ENT)

#### Nos services

##### **S'inscrire, consulter, emprunter**

L'inscription est automatique. La carte Pass campus vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

##### **Profitez d'horaires élargis**

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 4 BU vous accueillent en soirée et le week-end.  
↳ bibliothèque du Pege, bibliothèque de médecine et odontologie, bibliothèque L'Alinéa, BNU

##### **Travailler en groupe**

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés de WiFi et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées via l'application mobile *Affluences*.

##### **Trouver de l'aide**

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par mail à [bu-contact@unistra.fr](mailto:bu-contact@unistra.fr). Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

##### Visitez les BU et participez aux formations !

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.

    
[bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr)